

GREEN FILM

Système d'évaluation pour une production cinématographique durable



GREEN FILM



Qu'est-ce que le Greenfilm Rating system ?

Un outil conçu pour aider les producteurs audiovisuels à travailler dans le respect de l'environnement.

Une marque qui certifie la durabilité environnementale des productions audiovisuelles.

Un réseau d'entités qui travaillent de manière coordonnée à la mise en œuvre de stratégies et d'outils pour le cinéma durable et à la création collective d'activités de formation liées au développement durable.

Comment fonctionne le système d'évaluation Greenfilm (Rating System) ?

Avant le tournage

À l'aide d'une liste de contrôle, les producteurs déclarent les critères de durabilité environnementale énumérés dans le système d'évaluation Greenfilm qu'ils souhaitent respecter pendant le tournage.

Pendant le tournage

- La production s'engage à respecter les critères adoptés.
- L'organisme de contrôle vérifie si les critères sont effectivement respectés.

Après le tournage

- L'organisme vérificateur vérifie le respect des critères de durabilité déclarés par la production avant le début du tournage.
- Si la vérification est positive, la production reçoit la certification Green Film par l'organisme certificateur.

Pourquoi adopter le système d'évaluation Greenfilm ?

- Il favorise une approche durable dans un secteur industriel qui dispose d'un fort pouvoir de communication.
- Il s'agit d'un outil facile à utiliser et qui a fait ses preuves.
- Il s'agit d'un système partagé qui aide les producteurs à passer au vert lorsqu'ils opèrent sur différents territoires et dans le cas de coproductions.
- Il permet aux fonds cinématographiques, aux commissions du film, aux diffuseurs et à d'autres acteurs de rejoindre un réseau qui promeut une approche commune de la durabilité.

Nouvelles fonctionnalités

La volonté de mettre à jour le système d'évaluation du Greenfilm Rating System découle non seulement de la prise de conscience que le domaine de la durabilité, comme celui de l'audiovisuel, est en mouvement et en transformation continue, mais aussi du fait que son utilisation croissante dans différents pays élargit les points de vue à prendre en considération.

L'édition 03- 2024 est le résultat d'un processus de mise à jour visant à accroître l'efficacité du système d'évaluation en termes de **clarté**, **d'accessibilité** et de **durabilité**.

Le processus de mise à jour a été mené de manière inclusive et scientifique, par le biais d'une consultation publique ouverte au niveau européen, sur la base des principes de la norme ISO 14024, dont les résultats ont été intégrés aux conclusions de l'analyse comparative de l'ACV menée par le Green Film Research Lab en 2022.

Les principales nouveautés concernent:

- Exhaustivité : 9 nouveaux critères ont été introduits.
- Une meilleure adaptabilité : un plus grand nombre de critères permet désormais d'envisager des seuils de conformité progressifs.
- Accessibilité : certains critères ont été reformulés pour être plus clairs et compréhensibles.
- Efficacité : le système de notation améliore la capacité à s'orienter vers de bonnes pratiques en matière de développement durable, en récompensant par un score plus élevé les actions qui conduisent à une plus grande réduction de l'impact sur l'environnement, tout en permettant une réduction des coûts économiques.
- Responsabilité sociale : l'optimisation d'une approche durable implique, dans un sens plus large, de porter notre attention sur d'autres formes de durabilité que la durabilité environnementale. C'est pourquoi une nouvelle section a été ajoutée, contenant trois critères relatifs à la durabilité sociale.

Pour en savoir plus, consultez le site **www.green.film**

PRÉREQUIS

Planification de la durabilité

Objectif

Prévoir à l'avance l'application pratique et rationnelle des critères de durabilité à adopter, à l'aide d'informations simples et concrètes, afin de réduire au minimum l'impact environnemental d'une production audiovisuelle, sans pour autant ralentir le travail des acteurs et de l'équipe.

Planifier à l'avance la mobilité de la production afin d'optimiser le transport et donc de réduire son impact environnemental et économique. Prévoir la réduction et la gestion des déchets.

PRÉREQUIS (condition obligatoire) PLANIFICATION DE LA DURABILITÉ		Points
PR1	Plan de développement durable - Prérequis (condition obligatoire)	✓

Description du critère:

PR1 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Exigences

Toutes les actions doivent être terminées avant de commencer les prises de vue. Nomination d'une personne responsable de l'application du protocole (Green Manager), un professionnel ayant au moins deux ans d'expérience dans le domaine du conseil environnemental.

Rédaction d'un plan de durabilité décrivant les choix effectués pour rendre la production plus durable, sur la base des critères indiqués dans le système d'évaluation.

En outre, il doit obligatoirement fournir les indications suivantes :

- **Transport:** le plan de développement durable doit contenir un chapitre intitulé "Optimisation du transport" qui donne des indications claires sur la manière dont les déplacements doivent être optimisés et sur la manière

de réduire les émissions tant sur le plateau (trajet quotidien entre le logement et le plateau) que sur le trajet entre le domicile et le plateau ou entre deux plateaux (trajet entre le domicile et le plateau ou entre le plateau A et le plateau B). Dans ce dernier cas, les frais ne sont pris en charge que par la production. Le principe de base est d'utiliser le plus petit nombre possible de véhicules et de réduire le nombre de trajets.

- **Gestion des déchets:** le plan de développement durable doit contenir un chapitre intitulé "Optimisation de la gestion des déchets" qui fournit des indications claires sur la manière dont la gestion différenciée des déchets sera mise en œuvre et dont la gestion des déchets produits sera améliorée, sur la base du principe des "4R" (réduire, réutiliser, recycler et récupérer). Il doit également contenir des informations sur les réglementations en vigueur en matière d'élimination des déchets pour chaque plateau. Enfin, il doit prévoir la création, dans les espaces sur le plateau et au camp de base, de zones délimitées équipées de poubelles appropriées avec des indications précises et claires sur l'endroit où jeter les déchets conformément à la loi.

Le plan de développement durable sera transmis par courrier électronique à l'adresse suivante:

- L'organisme de certification info@green.film ;
- La partie désignée (le cas échéant);
- L'organisme de vérification choisi;
- Chaque membre de l'équipe de production.

Le **responsable du développement durable** (green manager) doit organiser une réunion de lancement à laquelle doivent participer le producteur ou son délégué (producteur délégué ou responsable de production), le réalisateur, les chefs de service et toutes les personnes concernées par les actions à mettre en œuvre pour protéger l'environnement. Cette réunion doit faire l'objet d'un compte rendu écrit.

À la fin du tournage, le green manager devra rédiger un rapport sur les mesures prises pour chaque critère, en se référant spécifiquement aux contenus indiqués et aux mesures prévues dans le plan de développement durable.

Observations et suggestions

Le plan de durabilité doit inclure, pour chaque critère, des références précises quant aux mesures à prendre pour chacun d'entre eux. Il doit également comprendre une analyse du contexte afin de mettre en évidence les aspects fragiles/critiques de l'environnement qui caractérisent la zone dans laquelle le

tournage aura lieu (tels que les zones protégées, les centres historiques, les zones urbaines à forte circulation, etc.) et l'impact que les activités auront sur ces aspects critiques, afin d'indiquer les solutions adéquates dans le plan visant à réduire cet impact, à la fois pendant le tournage et une fois le tournage terminé.

L'objectif principal du plan est d'impliquer l'ensemble du personnel et des membres de l'équipe dans la mise en œuvre des meilleures pratiques environnementales.

La réunion de lancement doit être considérée comme une occasion de formation. Lors de cette réunion, des informations spécifiques doivent être fournies à chaque département : par exemple, les chauffeurs transportant des personnes et des marchandises doivent connaître en détail le plan d'optimisation des transports et la nécessité d'utiliser les transports publics dans la mesure du possible.

L'organisme de certification et/ou la partie désignée (le cas échéant) peuvent également envoyer le plan aux organismes publics concernés, et en particulier aux conseils municipaux, afin de donner des assurances aux institutions locales et de stimuler la coopération en vue d'une mise en œuvre réussie du plan.

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire les originaux ou les copies des documents suivants:

- Plan de développement durable (avant de commencer le tournage);
- La nomination et le CV du **green manager** (avant le début des prises de vue);
- Les courriels envoyés aux membres de l'équipe avec le plan en pièce jointe;
- Le procès-verbal de la réunion de lancement;
- Un rapport final indiquant les actions mises en œuvre pour chaque critère.

Vérification sur place. Le but de la vérification sur place effectuée par l'organisme vérificateur est d'évaluer :

- La connaissance effective du plan par les membres de l'équipe;
- La mise en œuvre de bonnes pratiques pour l'optimisation des transports;
- La présence effective de conteneurs de recyclage des déchets sur chaque plateau;
- L'utilisation correcte des conteneurs (par échantillonnage aléatoire, en vérifiant si l'élimination est effectuée conformément aux indications locales en matière d'élimination des déchets);

SECTIONS

*La durabilité
en pratique*

Chaque œuvre audiovisuelle repose sur des choix artistiques et organisationnels spécifiques qui influencent ses méthodes de production. Le système d'évaluation permet d'évaluer et de sélectionner les actions spécifiques qui peuvent être entreprises sur la base des caractéristiques de chaque production individuelle. De cette manière, chacun peut trouver sa propre voie vers une production plus durable.

L'adoption des différents critères (exigences facultatives) donne lieu à l'attribution d'un score spécifique. Aux fins de la certification, chaque œuvre audiovisuelle doit satisfaire aux prérequis, qui sont donc essentiels et ne donnent lieu à aucun point. L'œuvre audiovisuelle est certifiée si elle atteint un score d'au moins vingt-cinq (25) points, sans préjudice du caractère essentiel des prérequis.

Si la société de production est enregistrée dans le système EMAS, la note minimale à atteindre pour les critères est réduite de cinq (5) points.

Sections:

SECTION A: <i>Économie d'énergie</i>	10	
SECTION B: <i>Transport et hébergement</i>	14	
SECTION C: <i>Restauration</i>	20	
SECTION D: <i>Sélection des matériaux</i>	27	
SECTION E: <i>Autres initiatives</i>	33	
SECTION F: <i>Durabilité sociale</i>	36	
SECTION G: <i>Communication</i>	41	

SECTION A

Économie d'énergie



Objet

Assurer une réduction efficace de l'impact environnemental de l'œuvre audiovisuelle, en limitant autant que possible les émissions polluantes et le gaspillage des ressources énergétiques. Rationaliser l'utilisation des ressources tout en favorisant les économies.

SECTION A: ECONOMIE D'ÉNERGIE		Points
A1	Utilisation d'électricité provenant du réseau de distribution	Max 4
A2	Energie verte	Max 3
A3	Eclairage LED	Max 2

Description du critère:

A1 UTILISATION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Exigences

N'utiliser que l'énergie fournie par des connexions temporaires au réseau de distribution électrique, en contactant les fournisseurs locaux et en réduisant au minimum l'utilisation de groupes électrogènes alimentés par des sources d'énergie non renouvelables.

100 % des jours de tournage utilisant l'électricité du réseau > 4 points

75 % des jours de tournage utilisant l'électricité du réseau > 3 points

Observations et suggestions

L'utilisation de l'électricité provenant du réseau de distribution implique un coût fixe lors de la conclusion du contrat et des coûts variables calculés sur la base de la consommation réelle en kilowatts par heure, ce qui revient beaucoup moins cher que l'utilisation de générateurs d'électricité portables. Après chaque inspection de site (repérage technique), vérifier la possibilité d'un raccordement temporaire auprès du fournisseur d'énergie compétent dans la zone de tournage.

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire les originaux ou les copies des documents suivants :

- les contrats conclus avec le(s) fournisseur(s) d'électricité ;
- les factures correspondantes ;
- un tableau récapitulatif de tous les plateaux et, pour chacun d'entre eux, l'indication de l'utilisation ou non des connexions au réseau électrique principal, ainsi que, si elles sont utilisées, les documents d'approvisionnement correspondants (fournisseur, contrat) indiquant le pourcentage global d'utilisation.

Vérification sur place. La vérification sur place effectuée par l'organisme vérificateur a pour objet de vérifier la source d'électricité effectivement utilisée.

A2 ÉNERGIE VERTE

Exigences

Utilisation d'électricité provenant de sources renouvelables.

Pour les tournages dans des lieux où l'électricité peut être fournie par des tiers via des connexions temporaires, l'électricité doit provenir exclusivement de sources renouvelables.

Dans d'autres cas, utiliser des générateurs de sources renouvelables (par exemple : photovoltaïque, biodiesel, etc.) pour la production d'électricité sur place.

100% des jours de tournage utilisant de l'électricité produite à partir de sources renouvelables > 3 points

75% des jours de tournage utilisant de l'électricité produite à partir de sources renouvelables > 2 points

Observations et suggestions

Pour démontrer que l'énergie utilisée provient à 100 % de sources renouvelables, il convient d'utiliser des fournitures assorties d'un certificat de "garantie d'origine" ou d'obtenir une déclaration signée du fournisseur concernant le caractère renouvelable de toutes les sources d'énergie utilisées pour produire l'électricité fournie à la production.

Procédure de vérification

Vérification des documents

Produire les originaux ou les copies des documents suivants :

- le(s) contrat(s) d'approvisionnement ;

- la déclaration du fournisseur d'électricité indiquant la provenance des sources renouvelables de toute l'électricité fournie (dans le cadre du contrat) ; et/ou le certificat de "garantie d'origine" de la fourniture ;
- les factures d'achat ou de location des générateurs d'électricité d'origine renouvelable utilisés et les preuves photographiques de leur utilisation ;
- un tableau récapitulatif reprenant l'ensemble des plateaux et l'indication pour chacun d'eux de l'utilisation ou de la non-utilisation de sources d'énergie renouvelables, ainsi que l'indication du pourcentage global d'utilisation.

Vérification sur place. L'objectif de la vérification sur place effectuée par l'organisme vérificateur est de vérifier le raccordement temporaire sous contrat avec l'option d'approvisionnement à partir de sources d'énergie renouvelables et/ou la présence des générateurs de sources renouvelables utilisés.

A3 ECLAIRAGE LED

Exigences

Limiter l'utilisation des systèmes d'éclairage à incandescence, halogène ou fluorescent et préférer les dispositifs d'éclairage à technologie LED.

100 % des systèmes d'éclairage utilisés sont des LED > 2 points

75 % des systèmes d'éclairage utilisés sont des LED > 1 point

Observations et suggestions

Les systèmes d'éclairage à incandescence, halogène et fluorescent consomment plus d'électricité que les lampes LED et ont donc un impact négatif sur la durabilité environnementale et les coûts.

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire les originaux ou les copies des documents suivants :

- les factures d'achat ou de location des systèmes d'éclairage utilisés ;
- une liste indiquant le pourcentage du nombre de LEDS par rapport aux autres systèmes d'éclairage.

Vérification sur place. La vérification sur le plateau effectuée par l'organisme vérificateur a pour but de prendre note des systèmes d'éclairage effectivement utilisés.

SECTION B

Transport et logement



Objectif

Réduire les émissions polluantes résultant des déplacements en transport motorisé, par la sélection des véhicules utilisés.

Réduire l'impact environnemental de l'hébergement de l'équipe en choisissant des logements proches des lieux de tournage et certifiés en matière de gestion durable.

SECTION B: TRANSPORT ET HÉBERGEMENT		Points
B1	Véhicules techniques pour le transport de matériel	2
B2	Transferts quotidiens pendant le tournage	Max 4
B3	Trajets domicile-travail et transferts entre plateaux	Max 3
B4	Hébergement : à moins de 10 km du plateau	Max 4
B5	Hébergement : structures d'hébergement certifiées	Max 3

Description du critère:

B1 VÉHICULES TECHNIQUES POUR LE TRANSPORT DE MATÉRIEL

Exigences

N'utilisez que des véhicules homologués Euro VI ou plus (règlement (CE) n° 595/2009, tel que modifié).

L'exigence ne doit être satisfaite que par les véhicules destinés au transport d'équipements techniques.

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire les originaux ou les copies des documents suivants :

- les certificats d'immatriculation des véhicules ;
- les contrats de location, le cas échéant.

Vérification sur place. L'objectif de la vérification sur place effectuée par l'organisme vérificateur est de prendre note des véhicules effectivement utilisés et de s'assurer que des véhicules non autorisés (Euro V ou inférieur) ne sont pas utilisés.

B2 TRANSFERTS QUOTIDIENS PENDANT LE TOURNAGE

Exigences

Ce critère s'applique au transport quotidien de personnes (acteurs et membres de l'équipe) dans le cadre de "voyages avec hébergement".

A utiliser uniquement :

- les transports publics (train, bus, tramway, métro) ;
- les moyens de mobilité douce (cycles à pédales, vélos électriques, marche) ;
- les véhicules électriques ;
- les véhicules de transport fonctionnant au gaz naturel, au GPL ou hybrides

Seuls les véhicules utilisés pour le transport des personnes et entre le lieu d'hébergement et le plateau de tournage pendant la période de tournage doivent satisfaire à cette exigence.

- Transports publics et mobilité douce > 4 points
- Véhicules électriques > 3 points
- Véhicules hybrides, au gaz naturel ou au GPL > 2 points

Observations et suggestions

Le terme "lieu d'hébergement" désigne tout type de lieu d'hébergement utilisé par l'équipe et les acteurs. Ce terme s'applique également lorsque les acteurs ou l'équipe séjournent chez eux et se rendent quotidiennement sur le plateau de tournage.

Les critères B1 et B2 peuvent être combinés lorsque les véhicules destinés au transport de passagers satisfont au critère B2 et que les autres satisfont au critère B1, auquel cas les points correspondants sont additionnés.

Procédure de vérification

Pour l'attribution des points, tous les modes de transport utilisés par l'équipe et les acteurs pour se rendre de leur logement au plateau de tournage pendant le tournage sont pris en compte, et le point le plus bas de la liste est attribué.

Vérification des documents. Produire les originaux ou les copies des documents suivants :

- une liste des véhicules utilisés;
- les titres de transport (billets uniques et/ou saisonniers) utilisés pour les transports publics;
- certificats d'immatriculation des véhicules de transport privé;
- tout contrat de location concernant les véhicules de transport privé et les moyens de mobilité douce;

- pour les déplacements en mobilité douce par ses propres moyens, la déclaration signée du producteur ou du producteur délégué précisant le nom de la personne, les déplacements et les dates sera valable.

Vérification sur place. L'objectif de la vérification sur place effectuée par l'organisme vérificateur est de prendre note des véhicules effectivement utilisés et de s'assurer que les véhicules non-autorisés ne sont pas utilisés.

B3 TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL ET TRANSFERTS ENTRE PLATEAUX

Exigences

Ce critère s'applique au transport de personnes (acteurs et membres de l'équipe) pour des trajets "domicile-travail" au début et à la fin du tournage et pour le changement de logement dû aux transferts entre les lieux de tournage.

Utiliser les transports publics ferroviaires, routiers ou maritimes pour les déplacements :

- du domicile au lieu de tournage, au début et à la fin du tournage ;
- les transferts entre différents lieux de tournage qui impliquent un changement de lieu d'hébergement.

Modes autorisés : train, métro, autocar, bus, covoiturage (au moins 3 personnes), bateau.

Exception : pour les trajets de plus de 7 heures (calculés en utilisant n'importe quelle combinaison des modes de transport pris en compte par le critère), les voyages en avion sont autorisés, mais uniquement si les émissions de CO₂ dues au voyage en avion sont compensées par l'achat de crédits carbone ou par d'autres paiements pour services écosystémiques (PSE).

100 % des déplacements utilisent les modes de transport autorisés > 3 points

75 % des déplacements utilisent des modes de transport autorisés > 2 points

Observations et suggestions

Cette condition doit être remplie pour les déplacements de l'équipe et des acteurs payés par la production.

Le "domicile" est défini comme le lieu de résidence/domicile de départ de l'équipe ou des acteurs. Le pourcentage de modes de transport s'entend comme le rapport entre le nombre de déplacements utilisant les modes de transport autorisés et le nombre total de déplacements effectués par l'ensemble du personnel de l'équipe et de la distribution entrant dans le champ d'application du critère.

Il existe différents outils pour calculer les émissions liées aux voyages en avion. En voici quelques exemples : **IATA CO2 Connect** et **Ecopassenger www.ecopassenger.org**.

Pour obtenir des crédits Carbone ou des PSE, utilisez des initiatives certifiées au niveau international ou des initiatives conformes aux réglementations et aux normes acceptées par les institutions publiques.

Procédure de vérification

Vérification des documents Fournir une liste du personnel de plateau avec les lieux de départ pour les voyages “du domicile au plateau” et/ou “du plateau A au plateau B”, en ne tenant compte que des voyages payés par la production. Pour les déplacements en train, en voiture ou en bateau, soumettre l’original ou une copie des factures et/ou des titres de transport. Pour les voyages en covoiturage, une auto-déclaration écrite spécifiant les passagers, les voyages et les dates s’applique.

En ce qui concerne la compensation pour les voyages en avion, le cas échéant, la production doit présenter une preuve et/ou une facture d’achat de crédits carbone indiquant l’objet de l’utilisation, la date et le destinataire.

B4 HÉBERGEMENT: À MOINS DE 10 KM DU PLATEAU

Exigences

Sélectionner un logement dans un rayon de 10 km autour du plateau, sauf lorsque les plateaux ne sont utilisés que pour une seule journée de tournage.

100% du nombre de nuits passées dans un logement proche du site (< 10 km) > 4 points

75% du nombre de nuits passées dans un logement proche du plateau (< 10 km) > 3 points

Observations et suggestions

Le choix de l’hébergement a une incidence sur les transferts de véhicules et, par conséquent, sur les émissions polluantes et les coûts de carburant ; c’est pourquoi il est important de choisir un hébergement qui soit le plus proche possible des lieux de tournage. La proximité de l’hébergement permet également de simplifier l’organisation du transport en termes de gestion du temps et de réduction du rythme de travail des chauffeurs.

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire l’original ou des copies des documents suivants :

- la liste des lieux d’hébergement des acteurs et de l’équipe, indiquant le pourcentage de lieux d’hébergement proches du plateau par rapport au nombre total de lieux d’hébergement ;
- les factures correspondantes (ou une preuve similaire) pour les installations d’hébergement utilisées ;

- la distance réelle entre les lieux d'hébergement et le site, calculée à l'aide d'un service Internet géographique, par exemple : Google Maps, OpenStreetMap ou équivalent.

B5 HÉBERGEMENT : STRUCTURES D'HÉBERGEMENT CERTIFIÉES

Exigences

En ce qui concerne l'hébergement en hôtel, il convient de séjourner dans des installations durables, en choisissant parmi les options suivantes :

Au moins 50 % des nuits passées dans des établissements d'hébergement certifiés par le label écologique de l'UE (ou une certification environnementale similaire ISO 14024 de type I) ou enregistrés auprès de l'EMAS > 3 points.

Au moins 50 % des nuits passées dans des établissements d'hébergement certifiés par le Global Sustainable Tourism Council : 2 points.

Observations et suggestions

Les établissements reconnus comme valides sont ceux qui sont enregistrés auprès de l'EMAS (Eco-Management and Audit Scheme) ou certifiés par le label écologique de l'UE ou un autre label environnemental internationalement reconnu conforme à la norme ISO 14024 type I (par exemple : Nordic Swan, Blauer Engel, etc.), ou, à défaut, par la certification du GST Council. Pour connaître les établissements d'hébergement certifiés et obtenir d'autres informations sur le label écologique de l'UE, consultez le site [**EU Ecolabel**](#).

Pour connaître les établissements d'hébergement enregistrés et toutes les informations sur le règlement EMAS, consultez le site [**EMAS Regulation**](#).

Un portail utile pour consulter les labels environnementaux, y compris ceux qui sont conformes à la norme ISO 14024 type I, est le Global Ecolabelling Network (réseau mondial de labélisation écologique) [**Global Ecolabelling Network**](#).

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire l'original ou des copies des documents suivants :

- la liste des hôtels utilisés ;
- leurs certifications ;
- un tableau récapitulatif le nombre de nuits passées pour l'ensemble de la production et indiquant le pourcentage de nuits passées dans des structures d'hébergement certifiées ;
- les factures d'hébergement.

SECTION C

Restauration



Objectif

Garantir aux membres de l'équipe une alimentation à la fois saine et de qualité, tout en respectant l'environnement en réduisant, autant que possible, la production de déchets issus des activités de restauration et les émissions de CO2 provenant de choix organisationnels coûteux tant d'un point de vue environnemental qu'économique.

SECTION C: RESTAURATION		Points
C1	Eau Potable <i>Option 1: 3pts</i> <i>Option 2: 2pts</i>	Max 3
C2	Fourniture de repas <i>Option 1: 4pts</i> <i>Option 2: 3pts</i> <i>Option 3: 2pts</i>	Max 4
C3	Option végétarienne, biologique et/ou locale <i>Plats végétariens: 1pt</i> <i>Plats préparés avec des ingrédients 100 % biologiques et/ou produits localement: 1pt</i>	Max 2
C4	Café sur le plateau	Max 2
C5	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Max 2

Description du critère:

C1 EAU POTABLE

Exigences

L'approvisionnement en eau potable et en boissons froides sur le plateau doit se faire sans utiliser de bouteilles en plastique. Lorsque les boissons sont servies dans des gobelets (ou autres récipients similaires), ceux-ci ne peuvent pas être jetables. Pour l'eau potable, il est possible de:

Option 1 (3 points): Utiliser exclusivement le réseau local d'approvisionnement en eau et des contenants réutilisables ;

Option 2 (2 points): Utiliser des distributeurs d'eau autonomes et des bouteilles ou gobelets réutilisables. En ce qui concerne les distributeurs d'eau autonomes, le contrat de fourniture doit prévoir leur récupération et leur réutilisation.

Observations et suggestions

L'utilisation de bouteilles d'eau en plastique et de gobelets jetables produit quotidiennement des déchets qui doivent être éliminés conformément aux lois locales sur la différenciation des déchets, qui peuvent varier en fonction de l'emplacement du tournage. Éviter ces déchets est une solution environnementale efficace d'un point de vue économique et organisationnel. En général, les autorités sanitaires compétentes effectuent un contrôle constant de l'eau de la zone, garantissant aux utilisateurs du service la possibilité de boire de l'eau potable par l'intermédiaire de robinets ; comme alternative, l'eau peut être distribuée à l'aide de distributeurs d'eau autonomes qui sont, dans tous les cas, beaucoup plus écologiques que les bouteilles en plastique. Il est recommandé aux membres de l'équipe d'utiliser des gourdes ou d'autres récipients personnalisés en matériau lavable. En respectant ce critère, il est également possible de réduire indirectement l'utilisation des transports motorisés, tant pour l'achat de bouteilles d'eau et de gobelets en plastique que pour l'élimination des déchets, réduisant ainsi les conséquences des émissions de CO₂ et de la consommation de carburant.

Procédure de vérification

Pour l'attribution des points, tous les modes de distribution utilisés sont pris en compte, et la note la plus basse parmi celles qui sont énumérées est attribuée.

Vérification des documents.

Option 1:

Produire les originaux ou les copies des documents suivants:

- une liste des décors utilisés pour les prises de vue et du réseau d'eau local correspondant utilisé pour chaque décor ;
- les factures d'achat des gourdes, gobelets lavables ou autres récipients non jetables utilisés pour l'approvisionnement en eau potable ou une auto-déclaration indiquant qu'ils ont été achetés précédemment et réutilisés pour la production en question.

Option 2:

Produire les originaux ou les copies des documents suivants:

- les factures relatives à l'achat de distributeurs d'eau autonomes ;
- les factures relatives à l'achat de gourdes, de gobelets lavables ou d'autres récipients non jetables utilisés pour l'approvisionnement en eau potable.

Vérification sur place. La vérification sur place effectuée par l'organisme

vérificateur a pour but de s'assurer que l'eau n'est pas fournie dans des bouteilles en plastique ou des gobelets jetables (ou d'autres récipients similaires)..

C2 FOURNITURE DE REPAS

Exigences

Pour servir le repas principal de la journée à l'équipe et aux acteurs, choisissez l'une des options suivantes.

Option 1 (4 points): Prendre ses repas exclusivement dans des restaurants situés à moins de 5 km du plateau, ou en utilisant une cantine mobile pour préparer les repas sur le plateau avec de la vaisselle réutilisable.

Option 2 (3 points): Consommer au moins 75 % des repas dans des restaurants situés à moins de 5 km du plateau, ou utiliser une cantine mobile pour préparer les repas sur le plateau avec de la vaisselle réutilisable ; la partie restante doit être fournie par un service de restauration qui n'utilise pas d'emballages jetables, mais uniquement une distribution en libre-service avec de la vaisselle réutilisable.

Option 3 (2 points): Consommer des repas par l'intermédiaire d'un service de restauration qui n'utilise pas d'emballages à usage unique, mais uniquement une distribution en libre-service avec de la vaisselle réutilisable.

A titre exceptionnel, une collation rapide peut être consommée sur le plateau (comme des sandwiches ou similaires) lorsque le tournage prévoit des heures non-stop. Il est entendu que cette exception ne peut être appliquée pour plus de 30% du nombre total de jours de tournage.

Observations et suggestions

Très souvent, le service de restauration ou la cantine mobile est assuré en donnant aux membres de l'équipe des portions individuelles de nourriture à consommer sur place (lunch-boxes), ce qui entraîne une augmentation de la production de déchets. La clé pour répondre à ce critère est donc d'éliminer les lunch-boxes.

L'option restaurant est plus durable que le service de restauration car l'utilisation de vaisselle réutilisable est toujours garantie et le traitement des déchets relève de la responsabilité du restaurateur.

Pour le lavage de la vaisselle, préférez les détergents portant le label écologique de l'UE ou une autre certification de type I (ISO 14024).

Procédure de vérification

Vérification des documents.

Option 1:

- Une liste des plateaux de tournage et des restaurants correspondants utilisés pour chaque plateau, indiquant le pourcentage total de repas consommés dans les restaurants ou les cantines mobiles ;
- Les factures correspondantes des restaurants ;
- Contrat ou accord conclu avec un service de cantine mobile.

Option 2:

- Une liste des plateaux de tournage et des restaurants correspondants utilisés pour chaque plateau, indiquant le pourcentage total de repas consommés dans les restaurants ou les cantines mobiles ;
- Les factures correspondantes des restaurants ;
- Le contrat ou l'accord conclu avec le service de restauration et/ou la cantine mobile, indiquant clairement que les repas ne seront jamais servis dans des lunch-boxes.

Option 3:

- Le contrat ou l'accord conclu avec le service de restauration et/ou la cantine mobile, indiquant clairement que les repas ne seront jamais servis dans des lunch-boxes.

Vérification sur le plateau. La vérification sur le plateau effectuée par l'organisme vérificateur a pour objet de vérifier que les repas ne sont pas servis à l'aide de paniers-repas individuels et, le cas échéant, de s'assurer que l'utilisation exceptionnelle de snacks consommés sur le plateau reste dans la limite autorisée de 30 % du nombre total de jours de tournage.

C3 OPTION VÉGÉTARIENNE, BIOLOGIQUE ET/OU LOCALE

Exigences

100 % des principaux repas quotidiens de l'équipe et des acteurs doivent comprendre au moins une alternative végétarienne ou végétalienne > 1 point.

Un bonus de 1 point est accordé si, pour 100 % des repas, le menu comprend au moins une alternative avec des plats préparés à partir d'ingrédients 100 % biologiques et/ou locaux/zéro kilomètre alimentaire.

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire une copie du contrat signé avec le prestataire de services, dans lequel l'offre d'un plat alternatif végétarien et/ou d'un plat composé à 100 % d'ingrédients biologiques et locaux doit également être explicite.

Ingrédients biologiques : issus de l'agriculture biologique (règlement UE 2018/848, tel que modifié, ou norme internationale similaire).

Ingrédients locaux ou sans kilomètres parcourus : L'expression "zéro kilomètre alimentaire" désigne une distance inférieure à 200 km entre la terre cultivée/ le site d'exploitation et le centre de cuisson intérieur ou extérieur.

C4 CAFÉ SUR LES PLATEAUX

Exigences

Le service du café sur le plateau doit se faire en évitant d'utiliser des gobelets jetables ou des agitateurs.

Le café doit être préparé à partir de grains ou de dosettes compostables, et ces dernières doivent être jetées dans la collecte des déchets organiques.

100% de grains de café > 2 points

Dosettes de café 100% compostables > 1 point

Observations et suggestions

Les dosettes jetables en plastique ou en aluminium ne sont pas autorisées pour ce critère.

Procédure de vérification

Pour l'attribution des points, tous les types de café distribués sur le plateau pendant la période de tournage sont pris en compte, et le score le plus bas parmi les cas énumérés est attribué.

Vérification des documents.

Présenter l'original ou une copie des factures relatives à l'achat de gobelets et de cuillères à café lavables, de grains de café ou de dosettes compostables.

Vérification sur le plateau.

La vérification sur place effectuée par l'organisme vérificateur a pour but de détecter l'absence de fournitures inéligibles.

C5 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Exigences

En ce qui concerne les repas principaux, collaborer avec des organisations caritatives ou des entreprises qui proposent un service de reprise des aliments préparés et non consommés. Cette condition doit être remplie pour les repas consommés sur le plateau.

100 % des repas principaux incluent le don des restes > 2 points

75 % des repas principaux incluent le don des restes > 1 point

Procédure de vérification

Vérification des documents. Présenter l'accord signé avec la personne qui reprendra les restes de nourriture, ainsi qu'une liste des décors utilisés pour le tournage et des repas correspondants pour lesquels le don de restes de nourriture est envisagé, en indiquant leur pourcentage total.

Vérification sur le plateau. L'objectif de la vérification sur place est de vérifier la récupération effective des aliments préparés et non consommés, uniquement en ce qui concerne les repas consommés sur place.

SECTION D

Sélection des matériaux



Objectif

Utiliser des matériaux qui respectent le plus possible l'environnement, garantissant ainsi le bien-être des lieux et des personnes travaillant sur le plateau. Éviter le gaspillage des matériaux en trouvant des solutions efficaces pour leur réutilisation.

SECTION D: SÉLECTION DES MATÉRIAUX		Points
D1	Produits certifiés <i>Option 1: 1 pt</i> <i>Option 2: 1 pt</i> <i>Option 3: 3 pts</i>	Max 3
D2	Matériaux recyclés ou issus de la réutilisation	1
D3	Don ou réutilisation de matériaux de décors	Max 3
D4	Réduction de l'utilisation du papier	1
D5	Produits cosmétiques	1

Description du critère:

D1 PRODUITS CERTIFIÉS

Exigences

Pour la création de décors:

Option 1:

N'utiliser que des peintures certifiées par l'UE ou d'autres peintures certifiées de type I (ISO 14024).

Option 2:

Utiliser uniquement du bois certifié FSC et/ou PEFC.

Option 3:

Un total de 3 points est attribué si les deux critères sont remplis.

Observations et suggestions

Il est recommandé de faire appel à des fournisseurs locaux et de prêter une attention particulière aux procédures d'élimination des matériaux, notamment des peintures et de leurs contenants.

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire des originaux ou des copies des documents suivants:

- un tableau récapitulatif des fournitures utilisées pour la fabrication des décors ;
- les factures correspondantes ;
- les certifications environnementales correspondantes, parmi celles requises.

Vérification sur place. L'objectif de la vérification sur le terrain est de vérifier l'existence sur le terrain des décors spécifiquement réalisés avec les matériaux certifiés (bois et/ou peintures certifiés).

D2 MATÉRIAUX RECYCLÉS OU MATÉRIAUX ISSUS DE LA RÉUTILISATION

Exigences

Pour les décors, les accessoires et les costumes, utiliser des matériaux issus de la réutilisation ou du recyclage, soit par achat, soit par location, soit en concluant un accord avec des entreprises et des associations pour leur fourniture.

Observations et suggestions

Le recyclage et la réutilisation sont les pierres angulaires de la durabilité environnementale. L'utilisation de matériaux de décor, d'accessoires ou de costumes recyclés ou réutilisés peut garantir des économies tant écologiques qu'économiques. Le respect du critère ne dépend pas de la quantité ou du pourcentage de matériaux de décor, d'accessoires ou de costumes recyclés ou réutilisés par rapport à la quantité totale de matériaux utilisés par l'œuvre audiovisuelle. Toutefois, il est nécessaire de respecter le critère pour chacun des trois types de matériaux d'accessoires considérés (décors, accessoires et costumes).

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire l'original ou des copies des documents suivants:

- les factures et/ou les contrats et/ou les documents de transport et/ou

les accords écrits faisant état de l'utilisation de matériaux de décors, d'accessoires et de costumes recyclés ou réutilisés ;

- dans le cas de matériaux recyclés, la preuve des composants recyclés (fiches techniques ou similaires) ;
- dans le cas de matériaux réutilisés, la preuve de l'utilisation antérieure.

Vérification sur le plateau. L'objectif de la vérification sur le terrain est de vérifier l'existence sur le terrain des décors spécifiquement réalisés avec des matériaux réutilisés.

D3 DON OU RÉUTILISATION DE MATÉRIAUX

Exigences

À la fin d'un tournage, mettre à la disposition d'autres activités les accessoires réutilisables et/ou les constructions de décors réalisés spécifiquement pour l'œuvre audiovisuelle. Ces matériaux peuvent soit rester à la disposition de la production et être stockés de manière appropriée, soit être mis à la disposition d'un tiers en concluant avec lui un accord concernant leur transfert en vue d'une réutilisation ultérieure.

Observations et suggestions

À la fin d'un tournage, il faudra décider du sort des matériaux encore en bon état, en favorisant le "cycle vertueux" de la réutilisation et en évitant qu'ils ne deviennent des déchets.

Pour satisfaire à ce critère, seuls les matériaux de décor achetés ou fabriqués spécifiquement par la production pour créer un décor (et donc pas la location de costumes ou de véhicules, par exemple) doivent être pris en compte. Le respect de ce critère ne dépend pas de la quantité ou du pourcentage de matériaux de décors transférés le long de la chaîne d'approvisionnement des matériaux réutilisés par rapport à la quantité totale de matériaux utilisés par la production.

L'organisme vérificateur peut attribuer un maximum de 3 points sur la base des éléments suivants :

- la quantité destinée au don ou à la réutilisation par rapport à la quantité totale de matériaux utilisés ;
- le type de bénéficiaire, en privilégiant les associations caritatives, les coopératives sociales ou les initiatives sociales locales.

Procédure de vérification.

Vérification des documents. Produire les originaux ou les copies des documents suivants :

- une déclaration signée par le producteur ou le producteur délégué indiquant l'engagement de stocker et de réutiliser les accessoires et/ou les constructions de décors ;
- factures et/ou documents de transport et/ou reçus contresignés par le destinataire attestant de la remise d'accessoires réutilisables et/ou de constructions de décors à des parties qui garantissent leur réutilisation (si l'enlèvement n'a pas encore eu lieu, produire une déclaration signée par la partie chargée de l'enlèvement indiquant son engagement à l'égard de l'enlèvement et la liste des matériaux à enlever).

Vérification sur place. La vérification sur place effectuée par l'organisme vérificateur a pour but de contrôler la véracité des déclarations faites, par l'acquisition directe d'informations et de données.

D4 RÉDUCTION DE L'UTILISATION DU PAPIER

Exigences

Réduire au minimum la communication sur papier : pour les communications internes concernant les feuilles de service, les trajets à effectuer avec des véhicules motorisés et toute autre information utile à communiquer aux membres de l'équipe, recourir autant que possible à la communication électronique.

Observations et suggestions

Dans les autres cas où la communication sur papier est indispensable, utiliser du papier certifié par le label écologique de l'UE ou un autre label de type I (ISO 14024).

Procédure de vérification.

Vérification des documents. Produire un original ou une copie d'un échantillon numérique des communications internes diffusées par voie électronique et une déclaration signée par le producteur ou son délégué concernant l'utilisation exclusive de la communication digitale chaque fois que cela est possible.

Vérification sur place. La vérification sur place effectuée par l'organisme vérificateur a pour but de s'assurer de l'absence de communications imprimées sur papier non indispensables.

D5 PRODUITS COSMÉTIQUES

Exigences

Pour le département maquillage et coiffure, utiliser uniquement des produits certifiés par le label écologique de l'UE ou un autre étiquetage de type I (ISO 14024) ; ou certifiés comme contenant au moins 95 % d'ingrédients issus de l'agriculture biologique (règlement UE 2018/848, tel que modifié, ou norme internationale similaire).

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire des originaux ou des copies des documents suivants:

- Un tableau récapitulatif des fournitures de produits cosmétiques ;
- Les factures correspondantes ;
- Les certifications environnementales correspondantes, parmi celles requises.

Observations et suggestions

Les produits cosmétiques sont les savons, les shampooings, les après-shampooings, les crèmes de rasage ainsi que les produits qui ne se rincent pas, notamment les crèmes, les huiles, les produits de coiffure et le maquillage. Seuls les produits cosmétiques pour lesquels il existe un label environnemental de type 1 (label écologique de l'UE ou similaire) doivent être pris en considération pour la certification environnementale.

Vérification sur place. L'objectif de la vérification sur place est de s'assurer de l'absence de produits non conformes à l'exigence.

SECTION E

Autres initiatives



Objectif

Ce critère regroupe d'autres initiatives ne correspondant pas aux critères précédemment énumérés et visant à réduire l'impact environnemental ou à promouvoir les bonnes pratiques adoptées par la production.

SECTION E: AUTRES INITIATIVES		Points
E1	Calcul de l'empreinte carbone	3
E2	Initiative personnalisée	Max 2

Description du critère:

E1 CALCUL DE L'EMPREINTE CARBONE

Exigences

Quantifier les émissions de CO₂ de la production à l'aide d'un calculateur d'empreinte carbone développé spécifiquement pour les productions audiovisuelles.

Observations

La mesure des émissions peut être réalisée à l'aide d'un outil disponible en ligne ou avec l'aide d'un expert, à condition que l'étude soit basée sur la norme ISO 14067 (ou des normes similaires reconnues au niveau international) et qu'elle prenne en compte les principales sources d'émission de la production (énergie, transport, hébergement, restauration, matériaux, déchets).

Procédure de vérification.

Vérification des documents.

Présenter la preuve du calcul au moyen d'un rapport ou d'un document similaire contenant un résumé des résultats obtenus (par exemple, une interface web).

E2 INITIATIVE PERSONNALISÉE

Exigences

La production peut prendre d'autres mesures, vérifiables et évaluables par l'organisme vérificateur, conçues et adaptées aux spécificités du projet.

Observations et suggestions

Chaque production a ses propres spécificités et certaines initiatives méritantes peuvent ne pas être prises en compte par les critères énumérés ci-dessus. L'objectif de ce critère est de récompenser ces initiatives méritantes si elles sont jugées significatives en termes d'avantages environnementaux et/ou sociaux générés. À cette fin, il est suggéré qu'elles soient convenues à l'avance avec l'organisme vérificateur.

Procédure de vérification.

En fonction de l'initiative, présenter les documents appropriés, accompagnés de toutes les pièces justificatives, avant ou pendant la vérification sur place. Les initiatives visées au critère suivant sont considérées comme valables si elles sont mises en œuvre avant la fin de la procédure de vérification et peuvent se voir attribuer un maximum de deux points.

SECTION F

Durabilité sociale



Objet

L'objectif de ce critère est d'encourager les producteurs à adopter des pratiques de travail visant à améliorer la durabilité de la production d'un point de vue social.

Les actions proposées visent notamment à améliorer le bien-être psychophysique de l'équipe et des acteurs et à impliquer dans le processus de production des fournisseurs locaux soucieux du développement durable.

SECTION F: DURABILITÉ SOCIALE		Points
F1	Bien-être sur les plateaux <i>Charte des valeurs de la production: 1pt Initiatives visant à améliorer le bien-être sur le plateau: 2 pts</i>	2
F2	Choix de fournisseurs durables	3
F3	Fournisseurs locaux	3

Description du critère:

F1 BIEN-ÊTRE SUR LE PLATEAU

Exigences

- Rédaction et diffusion aux acteurs et à l'équipe d'une Charte des valeurs de la production avant le début du tournage > 1 point ;
- Mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer le bien-être psychophysique et social de l'équipe et des acteurs pendant le tournage > 2 points.

Observations et suggestions

La décision d'adopter une charte des valeurs ou un code d'éthique qui tienne compte des lignes directrices et des principes protégeant la dignité et les droits des travailleurs sur le plateau représente un premier pas significatif

vers un environnement de travail plus sain et plus inclusif.

Pour un bon exemple de charte des valeurs d'une production, voir, par exemple, le Guide belge Elles font des films et Paye ton Tournage élaboré par l'association Elles font des films, [ELLES FONT DES FILMS : LE GUIDE BELGE](#), afin de protéger et de promouvoir l'égalité culturelle et professionnelle entre les hommes et les femmes et la diversité dans tous ses aspects professionnels, y compris la prévention du harcèlement sexuel, des actes d'intimidation et de toutes les formes de discrimination, de la violence sexiste et sexuelle et de l'humiliation corporelle sur le lieu de travail.

Une autre étape importante dans la promotion d'un environnement sain sur le plateau consiste à prendre conscience de la charge de travail et du stress associés à une production spécifique et à prendre des mesures pour réduire autant que possible les risques potentiels pour le bien-être des travailleurs.

De nombreuses ressources ont été développées pour promouvoir le bien-être psycho-physique et social sur le lieu de travail, qu'elles soient générales ou spécifiques au secteur audiovisuel. En outre, de nouveaux professionnels spécifiques (par exemple, les facilitateurs de bien-être) peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion d'un environnement de travail plus sain.

Les initiatives doivent être choisies parmi les options disponibles sur le site web [green.film](#), sur la page consacrée à la section F- Durabilité sociale.

Il est suggéré que les initiatives visant à améliorer le bien-être sur le plateau soient convenues à l'avance avec l'organisme vérificateur.

Les différentes initiatives et leurs scores peuvent être additionnés, jusqu'à un score maximum de 3 points.

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire des originaux ou des copies des documents suivants:

Option 1:

Charte des valeurs de la production et preuve de sa distribution aux acteurs et à l'équipe avant le début du tournage:

Option 2:

Documents appropriés, accompagnés de toutes les pièces justificatives,

démontrant la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions visant à améliorer le bien-être de l'équipe et des acteurs, choisis parmi les options disponibles sur le site web green.film à la page consacrée à la section F Durabilité sociale.

Vérification sur place. Le but de la vérification sur place effectuée par l'organisme vérificateur est d'évaluer:

Option 1: la réception effective par l'équipe et les acteurs de la charte des valeurs de la production avant le début du tournage;

Option 2: la véracité des déclarations faites sur les initiatives entreprises, par l'acquisition directe d'informations et de données.

F2 CHOIX DE FOURNISSEURS DURABLES

Exigences

Au moins 30 % de tous les fournisseurs de la production audiovisuelle:

- Est une société d'utilité publique ou une coopérative sociale (ou une autre entité du secteur tertiaire)
- Dispose d'une certification sociale tierce partie conforme à la norme SA 8000 ;
- Dispose d'une certification environnementale conforme à la norme ISO 14001 et/ou d'un enregistrement EMAS.

Observations et suggestions

Ce critère s'applique à tous les principaux fournisseurs de la production. Les principaux fournisseurs sont ceux qui reçoivent une part importante du budget ou qui fournissent un service ou un produit pertinent pour la production ou qui présentent un risque environnemental et/ou social (par exemple, pour la conception des décors, le risque de travail des enfants et/ou les risques liés à la sécurité).

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire des originaux ou des copies des documents suivants:

- Les factures des fournisseurs certifiés;
- Les certifications environnementales pertinentes, parmi celles requises.

F3 FOURNISSEURS LOCAUX

Exigences

Au moins 30 % de tous les fournisseurs de la production audiovisuelle ont leur siège opérationnel à une distance maximale de 200 km des plateaux de tournage auxquels ils fournissent des services.

Observations et suggestions

Ce critère s'applique à tous les fournisseurs de production concernés. Sont considérés comme fournisseurs principaux ceux qui reçoivent une part importante du budget ou qui fournissent un service ou un produit en rapport avec la production ou présentant un risque environnemental et/ou social (par exemple, le personnel de plateau pour la conception des décors).

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire des originaux ou des copies des documents suivants:

- Liste des fournisseurs avec indication des biens/services fournis et des distances routières relatives entre les sites d'exploitation et les lieux où le service a été fourni, calculées à l'aide de tout outil de cartographie géographique, et indiquant le pourcentage de fournisseurs considérés comme locaux conformément à l'exigence ;
- Les factures des fournisseurs locaux.

SECTION G

Communication



Objet

Promouvoir et faire connaître l'œuvre audiovisuelle également par le biais d'événements de communication qui diffusent publiquement l'adoption par l'industrie de bonnes pratiques liées à la durabilité. Sensibiliser le public et l'équipe de tournage aux questions relatives à la durabilité environnementale. Il convient de garder à l'esprit qu'il est obligatoire que le logo "Green Film" apparaisse non seulement dans le générique, mais aussi dans le matériel publicitaire et promotionnel de l'œuvre audiovisuelle. Le générique doit inclure le texte suivant "[titre du film] est un [logotipo de Green Film]".

SECTION G: COMMUNICATION		Points
G1	Communiquer sur le développement durable <i>Bande annonce/clip/making of : 1pt Formation à destination des équipes : 2 pts Initiative proposée par la production : 1pt</i>	Max 4

Description du critère:

G1 COMMUNIQUER SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Exigences

Activer les initiatives visant à améliorer l'efficacité de la communication et promouvoir les bonnes pratiques adoptées pour rendre l'audiovisuel durable, dans le but d'accroître les résultats et la sensibilisation du public aux questions de durabilité environnementale.

Les initiatives visant à promouvoir la durabilité concernent:

- La production et la distribution d'une bande-annonce, d'un clip ou d'un making of sur les bonnes pratiques adoptées en matière de développement durable ;
- Former l'ensemble de l'équipe aux bonnes pratiques adoptées et à

adopter sur le plateau, y compris par des réunions ou la production et la diffusion de matériel d'information ("Green memo"), à l'exclusion de la réunion de lancement prévue par le plan de développement durable ;

- Toute autre initiative vérifiable proposée par la société de production ; l'initiative doit être réalisée et communiquée **avant la fin du processus de vérification.**

Observations et suggestions.

La bande-annonce/le clip/le making of (avec des images vidéo du plateau et des interviews) vise à illustrer succinctement et efficacement la manière dont la production a mis en œuvre chacune des actions sélectionnées du système d'évaluation Greenfilm. La vidéo doit être réalisée et diffusée **avant la fin du processus de vérification** et remise également à l'organisme de certification de Greenfilm, autorisant sa publication sur une page dédiée du site web green.film.

Les différentes initiatives et les points qui leur sont attribués peuvent être additionnés pour atteindre un maximum de 4 points.

Procédure de vérification

Vérification des documents. Produire l'original ou des copies des documents suivants:

- Bande-annonce/clip/making of et preuve de sa distribution ; et/ou
- Des réunions formatives et/ou la diffusion de "mémos verts" et/ou des réunions d'experts.
- D'autres documents pertinents.

Vérification sur place. La vérification sur place effectuée par l'organisme vérificateur a pour but de contrôler la véracité des déclarations faites, par l'acquisition directe d'informations et de données.

PRÉREQUIS (condition obligatoire): PLANIFICATION DURABILITÉ		Points
PR1	Plan de développement durable	✓

SECTION A: ÉCONOMIE D'ÉNERGIE		Points
A1	Utilisation de l'électricité provenant du réseau de distribution	Max 4
A2	L'énergie verte	Max 3
A3	Eclairage LED	Max 2

SECTION B: TRANSPORT ET HÉBERGEMENT		Points
B1	Véhicules techniques pour le transport de matériel	2
B2	Transferts quotidiens pendant le tournage	Max 4
B3	Trajets domicile-travail et transferts entre plateaux	Max 3
B4	Hébergement : à moins de 10 km du site	Max 4
B5	Hébergement : structures d'hébergement certifiées	Max 3

SECTION C: CATERING		Points
C1	Eau potable <i>Option 1: 3 pts</i> <i>Option 2: 2 pts</i>	Max 3
C2	Fourniture de repas <i>Option 1: 4 pts</i> <i>Option 2: 3 pts</i> <i>Option 3: 2 pts</i>	Max 4
C3	Option végétarienne, biologique et/ou locale <i>Plats végétariens: 1pt</i> <i>Plats préparés avec des ingrédients 100% biologiques et/ou produits localement: 1pt</i>	Max 2
C4	Café sur le plateau	Max 2
C5	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Max 2

SECTION D: SÉLECTION DES MATÉRIAUX		Points
D1	Produits certifiés <i>Option 1: 1 pt Option 2: 1 pt Option 3: 3 pts</i>	Max 3
D2	Matériaux recyclés ou issus de la réutilisation	1
D3	Don ou réutilisation de matériaux de décors	Max 3
D4	Réduction de l'utilisation du papier	1
D5	Produits cosmétiques	1

SECTION E: AUTRES INITIATIVES		Points
E1	Calcul de l'empreinte carbone	3
E2	Initiative personnalisée	Max 2

SECTION F: DURABILITÉ SOCIALE		Points
F1	Bien-être sur le plateau <i>Charte des valeurs de la production: 1pt Initiatives visant à améliorer le bien-être sur le plateau: 2 pts</i>	2
F2	Choix de fournisseurs durables	3
F3	Fournisseurs locaux	3

SECTION G: COMMUNICATION		Points
G1	Communiquer sur le développement durable <i>Bande-annonce/clip/making of : 1 pt Formation de l'équipe : 2 pts Initiative proposée par la production : 1 pt</i>	Max 4

Tot. 65	
----------------	--



www.green.film



Green Film a été développé en collaboration avec



AGENZIA PROVINCIALE PER LA PROTEZIONE DELL'AMBIENTE

Choisi par



European network of regional film funds



Italian Film Commissions

comme outil commun pour la certification de projets audiovisuels durables.

Partners

**BASQUE.
AUDIOVISUAL.**



**Catalunya
Film Commission**



**TOSCANA
FILM
COMMISSION**



ZEFYR



Ce papier est un produit naturel et recyclable issu de bois récolté dans des forêts gérées durablement.

Illustrations by
[Federica Bordon](#)

